

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ARINTHOD

Mode d'emploi pré-inscription scolaire année 2022-2023



Étape 1 : LA PRÉ-INSCRIPTION PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Vous pouvez télécharger **le formulaire 2022/2023 sur** le site internet de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ, vous trouverez sur cette page internet l'explication de la procédure et des justificatifs qui vous sont demandés. Vous pouvez télécharger le bulletin ici :

<https://www.terredemeraude.fr/enfance-et-jeunesse/etablissements-scolaires/>

Ou

- Vous souhaitez recevoir la version papier pour la remplir, envoyez un mail à l'adresse suivante, serviceenfance@terredemeraude.fr. Le service enfance jeunesse le fera suivre à votre domicile. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées.

En cas de difficultés avec ces formalités administratives, n'hésitez pas à prendre contact avec le service enfance/jeunesse via notre adresse mail serviceenfance@terredemeraude.fr. Nos équipes sont mobilisées pour vous apporter des solutions en cas de problèmes et pour vous accompagner durant cette procédure administrative de préinscription scolaire.

Vous devrez ensuite retourner votre dossier complet (avec pièces justificatives mentionnées sur le bulletin de préinscription) au service Enfance / Jeunesse de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ.

Pour cela 3 possibilités vous sont proposées :

◇ Par mail : serviceenfance@terredemeraude.fr **(Il vous est conseillé de privilégier ce mode de transmission)**

Scanner ou prendre en photo les différents documents (livret de famille complet, justificatifs d'identité, de domicile etc...), les envoyer accompagnés du formulaire de pré-inscription. Les documents doivent être lisibles pour que nous puissions instruire le dossier.

◇ Par courrier ou dépôt du dossier à l'adresse suivante :

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ • Service Enfance / Jeunesse
4 Chemin du Quart • 39270 ORGELET

Ce dossier fera ensuite l'objet d'une validation par M. le Président de la Communauté de Communes.

Votre dossier validé sera transmis à la directrice de l'école élémentaire par les services de la Communauté de Communes. Une copie du certificat d'inscription validé vous sera adressée par courrier.

Étape 2 : ADMISSION À L'ÉCOLE

Après réception de la copie du certificat de pré-inscription validé par nos services, nous vous invitons à prendre contact avec l'école élémentaire soit par téléphone ou mail. Il est possible que certaines pièces complémentaires au dossier de préinscription vous soient demandées par la directrice de l'école.

En cas d'impossibilité d'accueil à l'école, d'autres solutions seront mises en place pour vous donner toutes les informations nécessaires.



École élémentaire d'Arinthod

6, rue du collège • 39240 ARINTHOD

Tél : 03.84.48.07.71

Mail : ecole.arinthod@ac-besancon.fr

Directrice : Mme Yolande JANET

La directrice reste joignable
à l'adresse mail ci-dessus.

